POURQUOI ÉQUIPER LES LYCÉENS NORMANDS D'UN ORDINATEUR PORTABLE ?

→ **Ce nouveau dispositif mis en place par la Région est destiné à lutter contre les inégalités d'accès aux outils numériques des lycéens** et à développer des compétences numériques indispensables pour la suite de leur parcours.

Tous les lycéens disposeront du même outil de travail. Ils pourront l'utiliser pour tous leurs besoins, au lycée et à la maison (dans le respect de la législation française).

À NOTER

AUCUN FRAIS D'ADHÉSION NI AUCUNE CAUTION NE VOUS SONT DEMANDÉS POUR CE PRÊT.

Le lycéen est administrateur de cet ordinateur. Il peut être amené à s'en servir à son initiative à domicile, au lycée, ou en classe à la demande de ses enseignants, dans le respect du règlement intérieur de l'établissement.

→ Vous trouverez en scannant **le QR Code** la vidéo de présentation de cet ordinateur

Assistance

Numéro vert gratuit

Pour toute demande concernant l'ordinateur (livraison, panne, réparation…)

0 800 97 87 00 Service & appel gratuits

du lundi au vendredi de 8 h à 20 h
et le samedi de 8 h à 12 h

support.packnumeriquelyceen@normandie.fr

ou rendez-vous sur

normandie.fr

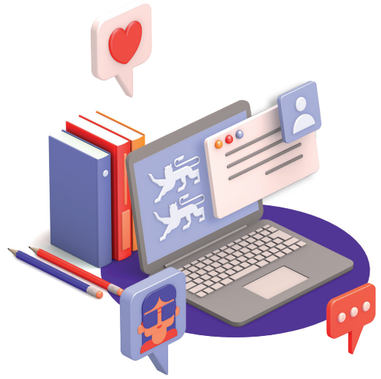

RÉGION NORMANDIE

U.I.K STUDIO **GRAPHIQUE** | uikstudio.fr

Futurs Lycéens

VOTRE ORDI FOURNI !

Votre enfant est inscrit dans un lycée partenaire du Pack Numérique Lycéen ?
Voici ce qu'il faut savoir…

RÉGION NORMANDIE
www.normandie.fr

UNION EUROPÉENNE
Fonds européen de développement régional
Financement dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de Covid-19

Exe Dephant 3 Volets Famille Pack Numérique Lycéens A5.indd 1 3 14/06/2022 12:23

Le contenu du Pack Numérique Lycéen

→ **Le prêt** d'un ordinateur portable

→ **Des tutoriels** pour prendre en main l'ordinateur

l-Éduc de NORMANDIE

→ **Un accès** à l'espace numérique de travail « L'Éduc de Normandie »

→ **Un accompagnement spécifique** pour les lycéens qui en ont besoin

→ **Des ressources** numériques éducatives utiles pour la scolarité

→ **Une connexion wifi** dans l'enceinte du lycée

Déploiement progressif : programmation des travaux en cours

Comment donner votre accord pour le prêt de l'ordinateur ?

L'accord des parents est indispensable pour les lycéens mineurs.

1. **Indiquez votre adresse mail dans le dossier d'inscription au lycée et autorisez son utilisation pour des communications administratives et éducatives.**
2. **Surveillez votre boite mail à partir de fin août :** un message vous sera transmis par DocuSign avec pour objet : **Signature de la convention de prêt d'ordinateur Pack Numérique Lycéen.** Attention, dans certains cas, le message peut se trouver dans les spams de votre boite de réception.
3. **Cliquez sur le lien Examiner le document** figurant dans ce message et laissez-vous guider.

Si vous ne souhaitez pas que votre lycéen soit équipé d'un ordinateur pour sa scolarité, merci de l'indiquer de la manière suivante :

Combien de temps dure le prêt ?

L'ordinateur est prêté pour toute la durée de la scolarité en lycée ou en MFR.

Votre lycéen devra le restituer :

- **s'il déménage** et s'inscrit dans un lycée d'une autre région,
- **s'il met fin à sa scolarité** pour s'engager dans la vie professionnelle ou s'il poursuit un projet personnel hors du lycée,
- **s'il quitte son lycée** actuel pour un CFA*

**Si le lycéen obtient en cours d'année un contrat d'apprentissage et qu'il poursuit ses enseignements au sein de sa classe au lycée, il pourra conserver l'ordinateur et continuer à bénéficier du Pack Numérique Lycéen.*

Comment l'ordinateur va être remis à mon lycéen ?

- **La distribution aura lieu directement au lycée,** à partir de mi septembre.
- **La signature de la convention est indispensable** pour pouvoir récupérer l'ordinateur le jour de la livraison.
- Il est nécessaire de conserver le carton d'emballage de l'ordinateur (il vous sera demandé pour toutes procédures de retours, panne/casse...).

Que se passe-t-il si l'ordinateur est cassé ?

- Si votre lycéen casse son ordinateur par maladresse, **vous devez contacter le service d'assistance informatique** par mail ou par téléphone.
- Une procédure vous sera communiquée pour **retourner cet ordinateur dans son carton d'origine.**
- Au vu du diagnostic de la panne, **une réparation ou un remplacement à l'identique pourra être effectué.**
- **Un envoi par voie postale** à votre domicile ou au lycée sera assuré.
- La Région Normandie souhaite cependant responsabiliser les lycéens. Ainsi, **cette réparation ou remplacement ne sera envisagé qu'une seule fois.**

Et si l'ordinateur est volé ou perdu ?

- **Vous devrez faire une déclaration auprès du commissariat de police** ou de la gendarmerie de votre choix et transmettre celle-ci par mail au service d'assistance informatique. (voir contact au dos)
- **Un nouvel ordinateur pourra être fourni à votre lycéen** par envoi postal à votre domicile ou au lycée.
- Dans ce cadre, **le remplacement par un nouvel ordinateur ne sera envisagé qu'une seule fois** au cours de la scolarité de votre lycéen.

Que faire si mon enfant change de lycée en Normandie ?

Il conserve l'ordinateur, vous devez simplement informer le service d'assistance informatique de sa nouvelle affectation. (voir contact au dos)

Exe Dépliant 3 volets Famille Pack Numérique Lycéens A5.indd 4-6 14/06/2022 12:23